



Passer du cdi au cdd dans la même entreprise

Par **Laia103**, le **16/09/2020** à **08:40**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 8 ans dans une entreprise et je veux rentrer dans mon pays d'origine (toujours dans l'union européenne) pour un nouveau projet.

Je voudrais accéder au chômage pour avoir le temps de m'installer. mon employeur refuse une rupture conventionnelle.

Si j'ai bien compris, je dois d'abord démissionner et après faire un CDD de 4 mois pour avoir droit au chômage ?

Ma question est : est-ce que je peux faire un CDD dans la même entreprise sans être pénalisée pour le chômage ? Je peux enchaîner les deux contrats ou il faut un temps minimum entre les deux pour passer du CDI au CDD ?

Merci d'avance.

Par **morobar**, le **16/09/2020** à **09:02**

Bonjour,

Rentrer au pays d'origine est privatif du versement des allocations chômage.

il faut rester en France et être disponible pour reprendre un emploi.

Pour le reste il faut démissionner et rien ne dit que l'employeur va établir un CDD et à mon avis c'est très compromis.

Par **Tisuisse**, le **16/09/2020** à **09:03**

Bonjour,

Ce n'est pas vous qui décidez de faire un CDI ou un CDD mais votre employeur et si ce dernier refuse de faire un CDD, vous ne pourrez pas vous y opposer.

Par **Laia103**, le **16/09/2020** à **09:10**

C'est mon employeur qui me propose de faire un CDD vu qu'il refuse la rupture conventionnelle. Je peux enchaîner les 2 contrats et pas être pénalisée pour le chômage une fois je serai rentrée dans mon pays ?

Merci beaucoup